

La campagne 2023 d'orientation après la classe de Seconde vient de s'ouvrir. Cette procédure est dématérialisée. Les responsables légaux s'identifient via le portail Educonnect en cliquant [ici](#) ou en tapant le lien ci-dessous. Les codes de connexions sont ceux de l'ENT (accès Pronote).

**Attention** : clôture de la procédure le **8 janvier 2023**

<https://educonnect.education.gouv.fr/>

La démarche est ensuite la suivante. Vous devez vous connecter sous votre profil :

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**ÉduConnect**  
Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements

**Je sélectionne mon profil**

- Le compte ÉduConnect peut donner accès :
  - aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
  - à l'espace numérique de travail (ENT) ;
  - au livret scolaire.

Représentant légal

Élève

Puis sélectionnez la rubrique Orientation

**Scolarité Services**

Accueil Mes services Contact Espace famille

**Mes services**

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

**Message de l'établissement**

- Votre brevet Informatique et Internet B2I lycée est à valider durant votre scolarité au lycée Fresnel.
- Votre demande de validation des items est reçue en principe par l'ensemble de vos professeurs qui peuvent vous accorder l'item ou pas en fonction de vos explications.

Bon courage

Vous accédez ensuite à la page d'information, comprenant l'accès à la saisie et un accès à l'assistance technique

Accueil Mes services Contact Espace famille

Mes services

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Phase provisoire Intentions Courant 1<sup>er</sup> semestre

Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 1<sup>er</sup> semestre

Phase définitive Choix définitifs Courant 2<sup>d</sup> semestre

Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 2<sup>d</sup> semestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 1<sup>re</sup> générale ;
- 1<sup>re</sup> technologique ;
- 1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique ».

Si vous choisissez la voie générale, vous ferez connaître au conseil de classe les quatre enseignements de spécialité envisagés et éventuellement un cinquième si celui-ci n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté. Dans des situations particulières, les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, prenez rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. Le conseil de classe du premier semestre indiquera, pour chaque voie d'orientation demandée, son avis (favorable, réservé ou défavorable). Dans le cas de la demande d'accès à la voie professionnelle, il indiquera oui ou non. Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception. Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif. Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep ;
- sur le site Secondes premières .

Je saisis les intentions d'orientation

Une question, besoin d'aide ? Assistance

Téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)  
Disponible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 12h

Formulaire en ligne : <https://assistanceteleservices.education.gouv.fr/>

Il vous faut ajouter au moins une intention d'orientation

Mes services

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Intentions d'orientation

Premier semestre :  
DEMANDE(S) DES REPRESENTANTS LEGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.  
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter une intention

Annuler Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Choisissez une première orientation (il faudra en entrer au moins une mais, il est plus raisonnable d'avoir un ou des vœux de repli)

Fermer ✕

### → Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (\*)

- 1<sup>re</sup> générale
- 1<sup>re</sup> technologique
- 1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Annuler

Valider

Fermer ✕

### → Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (\*)

- 1<sup>re</sup> générale
- 1<sup>re</sup> technologique
- 1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

### Choix des enseignements de spécialité pour la 1<sup>re</sup> générale

Vous trouverez des informations sur les enseignements de spécialité sur le site [Horizons 21](#) ↗

Enseignements de spécialité en établissement : (\*)

Veillez choisir un enseignement de spécialité ▼ ✕

Veillez choisir un enseignement de spécialité ▼ ✕

Veillez choisir un enseignement de spécialité ▼ ✕

Veillez choisir un enseignement de spécialité ▼ ✕

Enseignement de spécialité hors établissement :

Veillez choisir un enseignement de spécialité ▼ ✕

Annuler

Valider

Une fois toutes les intentions saisies, n'oubliez pas de valider vos choix.